

COVID-19

Plan de déconfinement CHSLD

Éléments visés	Plan de déconfinement des CHSLD	
	Mise en vigueur à compter du 18 juin à travers le Québec ¹	
	Ces mesures pourraient être resserrées si une recrudescence de la COVID-19 survenait au Québec	
	Sans éclosion	Avec éclosion
➤ Sortie sans supervision du CHSLD ²	Oui À compter du 18 juin	Non Toutefois, dans le cas d'une éclosion localisée dans le CHSLD, les résidents asymptomatiques de la zone non touchée pourraient être autorisés à sortir du CHSLD (selon recommandation équipe PCI ou DSPublique)
➤ Sortie de résidents actuels pour un séjour à l'extérieur de plus de 24 h dans la communauté ²	Oui À compter du 18 juin	Non Toutefois, dans le cas d'une éclosion localisée dans le CHSLD, pour les résidents asymptomatiques de la zone non touchée pourraient être autorisés à sortir du CHSLD pour un séjour à l'extérieur de plus de 24 h (selon recommandation équipe PCI ou DSPublique)
➤ Visites	Oui ³ À compter du 18 juin	Non
➤ Rencontre extérieure ²	Oui À compter du 18 juin	Non Toutefois, dans le cas d'une éclosion localisée dans le CHSLD, les résidents asymptomatiques de la zone non touchée pourraient

¹ Des précisions seront apportées dans les directives CHSLD.

² À l'extérieur du CHSLD, les mesures de PCI qui s'appliquent sont les pratiques PCI de base, l'hygiène des mains avant et après la sortie, la distanciation physique et le port du masque.

³ Accompagnement nécessaire pour valider l'absence de critères d'exclusion parmi les visiteurs et pour superviser l'application des mesures PCI requises (hygiène des mains, port des ÉPI recommandés selon la situation clinique, etc). Les ressources humaines pour la formation et les masques de procédures doivent être disponibles en quantité suffisante pour que les visites soient permises.

Éléments visés	Plan de déconfinement des CHSLD	
	Mise en vigueur à compter du 18 juin à travers le Québec ¹	
	Ces mesures pourraient être resserrées si une recrudescence de la COVID-19 survenait au Québec	
	Sans éclosion	Avec éclosion
		être autorisés à sortir du CHSLD (selon recommandation équipe PCI ou DSPublique)
➤ Comités des usagers et des résidents ⁴	Oui À compter du 18 juin	Oui À compter du 18 juin
➤ Personnel offrant des soins (dentiste, hygiéniste dentaire, audioprothésiste, etc) ⁵	Oui À compter du 18 juin	Oui, seulement dans les zones qui ne sont pas en éclosion À compter du 18 juin
➤ Personnel embauché par le résident ou la famille peu importe le service ou le soin offert (coiffeuse, dame de compagnie, etc.) ⁵	Oui À compter du 26 juin	Non
➤ Bénévoles et activités pour les loisirs rémunérés par l'installation (zoothérapie, chansonnier, etc.)	Oui ⁶ À compter du 26 juin	Non
➤ Admission de nouveaux résidents	Oui Se référer à la trajectoire d'admission en vigueur	Oui Se référer à la trajectoire en vigueur
➤ Activité repas à la salle à manger	Oui avec le concept de bulle ⁷ ou en respectant la distanciation physique	Possible avec le concept de bulle ou en respectant la distanciation physique sur les unités qui ne sont pas en éclosion si les unités sont indépendantes les unes des autres Non pour les unités en éclosion

⁴ Il est recommandé de continuer à favoriser les méthodes de rencontre virtuelles pour toutes les situations où cela est possible.

⁵ Il est recommandé de limiter la mobilité de personnel d'une installation à une autre. Des précautions additionnelles doivent être prises. Les CHSLD devraient avoir une liste du personnel pour que ce dernier soit isolé rapidement en cas d'éclosion.

⁶ Accompagnement nécessaire pour valider l'absence de critères d'exclusion parmi les bénévoles et pour superviser l'application des mesures PCI requises (hygiène des mains, port des ÉPI recommandés selon la situation clinique, etc). Les ressources humaines pour la formation et les masques de procédures doivent être disponibles en quantité suffisante pour que les visites soient permises.

⁷ Concept de bulle : regroupement de personnes (maximum 10 à 12 personnes) qui est alors considéré comme une cellule de vie et dans laquelle il y a un assouplissement de certaines mesures, notamment celle de la distanciation physique. **Le groupe de résidents doit toujours être le même** et participe aux différentes activités ensemble (ex : repas, loisirs). Ainsi, chaque bulle contient un nombre limité de résidents bien identifiés. Cela permet de circonscrire les interventions en cas d'éclosion. Pour que le concept de bulles soit efficace, il faut une équipe dédiée à la bulle. Le personnel ne peut pas se déplacer d'une bulle à l'autre dans un quart de travail. Il faut également que les visiteurs appliquent rigoureusement les mesures PCI recommandées pour éviter l'introduction de l'infection dans une bulle. Ce concept ne s'applique pas en zone tiède.

Éléments visés	Plan de déconfinement des CHSLD	
	Mise en vigueur à compter du 18 juin à travers le Québec ¹	
	Ces mesures pourraient être resserrées si une recrudescence de la COVID-19 survenait au Québec	
	Sans éclosion	Avec éclosion
➤ Activité repas à la chambre privilégiée	Non	Oui pour les unités en éclosion
➤ Isolement à la chambre	Non	Oui Toutefois, dans le cas d'une éclosion localisée dans le CHSLD, les résidents de la zone non touchée pourraient être autorisés à sortir de leur chambre selon recommandation équipe PCI ou DSPublique
➤ Activités de groupe intérieur pour éviter déconditionnement	Oui possibilité d'activité avec le concept de bulle ou en respectant la distanciation physique	Non
➤ Activités de groupe intérieur de loisir	Oui possibilité d'activité avec le concept de bulle ou en respectant la distanciation physique	Non
➤ Activités de groupe extérieur ²	Oui possibilité d'activité avec le concept de bulle ou en respectant la distanciation physique	Non